

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 à R.512-18 du Code de l'Environnement)

UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

* **OBJET** : EXPLOITATION D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD AU BITUME DE MATERIAUX ROUTIERS

* **DEMANDEUR**: SOCIETE TOFFOLUTTI (Siège social : ZI - RD 613 - 14370 MOULT)

Personne responsable du projet : Monsieur Jacky HOUSSIN - tél : 0231236229

* **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : RUE DES GRANDS BRETONS - TREMBLAY LES VILLAGES

* **DUREE DE L'ENQUETE** : 1 mois soit 31 jours, du lundi 5 février 2018 à 9H00 au jeudi 8 mars 2018 à 12H00

* **LE DOSSIER EST DEPOSE A LA MAIRIE DE TREMBLAY LES VILLAGES**, OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET. IL COMPREND UNE ÉTUDE D'IMPACT, UNE ÉTUDE DE DANGERS ET LES PIÈCES DE PROCÉDURE RELATIVES À CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE DONT L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE.

CE DOSSIER EST ÉGALEMENT CONSULTABLE EN VERSION DÉMATÉRIALISÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE DE TREMBLAY-LES-VILLAGES A L'ADRESSE SUIVANTE : <http://www.tremblaylesvillages.com/>

LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS A L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : enquete.toffolutti@tremblaylesvillages.com

LES RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (www.eure-et-loir.pref.gouv.fr).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIETE TOFFOLUTTI - MONSIEUR SIEGFRED GLESSMER - TÉL : 0231236229

* **COMMISSAIRE-ENQUETEUR** : *M. Rémi GALOYER*, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :

DATE	HEURE	LIEU
LUNDI 5 FEVRIER 2018	9H00 À 12H00	MAIRIE DE TREMBLAY LES VILLAGES
SAMEDI 17 FEVRIER 2018	9H00 À 12H00	
JEUDI 8 MARS 2018	9H00 À 12H00	

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE A LA MAIRIE DE TREMBLAY LES VILLAGES.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, A LA MAIRIE DE TREMBLAY LES VILLAGES, À LA PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR - DIRECTION DE LA CITOYENNETE - BUREAU DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES - ET SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE DE L'EURE-ET-LOIR.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR ACCORDERA L'AUTORISATION SOLLICITEE ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS OU PRONONCERA UN REFUS PAR ARRÊTE MOTIVE